



CH-3003 Berne, OFT

Destinataires :

Associations faitières économiques
Milieux intéressés

Référence du dossier : BAV-513.311-00007/00004/00002/00004/00001/00001

Votre référence :

Notre référence : ghj

Traité par : Hans-Jürgen Gottet

Berne, le 16.03.2015

Modification de l'ordonnance sur la navigation intérieure et refonte des prescriptions sur les gaz d'échappement des moteurs de bateaux dans les eaux suisses, Procédure d'audition

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remettons en annexe les documents relatifs aux modifications d'ordonnances citées sous rubrique. Les modifications sont essentiellement dues à une nouvelle version de la directive européenne sur les bateaux de plaisance (directive 2013/53/UE). La Suisse a déjà transposé dans son droit les versions précédentes (2001 et 2007) de la directive en question. Il faut désormais créer une base légale afin que les déclarations de conformité établies sur la base de la nouvelle directive européenne puissent être reconnues en Suisse. Il en résulte une révision partielle de l'ordonnance sur la navigation intérieure (ONI, RS 747.201.1) et une refonte des prescriptions sur les gaz d'échappement pour les moteurs de bateaux (OEMB, RS 747.201.3), refonte qui donnera lieu à une nouvelle ordonnance : l'ordonnance sur les exigences applicables aux moteurs de bateaux dans les eaux suisses (ordonnance sur les moteurs de bateaux, OMBat). Ce tour de révision est également l'occasion de procéder à d'autres adaptations d'ordre général.

La procédure d'audition a lieu par voie électronique. Vous pouvez télécharger les projets et tous les documents afférents à l'adresse suivante durant toute la période d'audition :

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>





Référence du dossier : BAV-513 311-00007/00004/00002/00004/00001/00001

Veillez nous faire parvenir votre prise de position d'ici au 26 mai 2015 à l'adresse suivante :

Office fédéral des transports
Division Sécurité
Section Navigation
3003 Berne

Ou par courriel à : revisionBSV_SAV@bav.admin.ch

Sans réponse de votre part une fois le délai écoulé, nous partirons du principe que vous approuvez les projets.

Messieurs Hans-Jürgen Gottet (tél: 058 464 12 06) et Gerhard Kratzenberg (tél: 058 464 11 98) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions de votre intérêt et de votre participation.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Office fédéral des transports

Peter Füglistaler
Directeur

Annexes (disponibles sous forme électronique à l'adresse susmentionnée) :

- Projet de modification de l'ONI et nouvelle ordonnance OMBat
- Rapport explicatif
- Courriers aux milieux intéressés
- Liste des destinataires

Copie p. i. à :

- sf / aa

Interne par pointeur à :

- ZEP, lim, gua, bua/dg